COMMUNE DE SAMOËNS - 74340

DÉLIBÉRATION

Le **lundi 05 décembre 2022** à 19 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 16 – Présents : 12 – Pouvoirs : 3 – Exprimés : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 30 novembre 2022

<u>Présents</u>: Jean-Charles MOGENET, Maire, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Adjoints, Olivier RICCO, Madame MAYEUX, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Pierre VAN SOEN, Mireille CHAUVAUD, Jean-Pierre REIGNIER, Conseillers Municipaux.

<u>Absents représentés</u>: Pierre SEBELLIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Madame JIRO, 4eme Adjointe), Marie-Cécile BOUE, Conseillère Municipale (pouvoir à Madame MAYEUX, Conseillère Municipale), Monsieur GALLET, Conseiller Municipal (pouvoir à Monsieur BRUNOT, 3eme Adjoint).

Absent: Jean-Jacques GRANDCOLLOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Monique LAPERROUSAZ a été désignée secrétaire de séance.

Délibération nº 2022-12-12

BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA COMMUNE:

Tarifs de location des salles communales Criou, Le Foyer et écuries du château.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1;

VU la délibération n°2021-12-09 en date du 6 décembre 2021 relative aux tarifs pour l'année 2022 ;

VU l'avis de la Commission Vivre ensemble, Culture, Évènementiel, Associations en date du 28 novembre 2022 ;

VU l'avis de la Commission Administration, Finances, Personnel en date du 30 novembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs d'occupation des salles communales suivantes : Salle Le Criou, salle du Foyer, Ecuries du château à compter du le janvier 2023 ;

Après cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2023

CRIOU, FOYER	R, ECURIES	DU CHẬTI	AU	
Pour les activ et encadrées par du personnel rén				our + 25%.
Doubl	le les jours f	ériés.		
		Adultes	- de 18 ans	Nettoyage
	Heure	4€	Gratuit	**

		Addites	- ue 1o uns	меноуаде
	Heure	4€	Gratuit	**
Associations septimontaines	1 jour de semaine	40 €	Gratuit	**
et CCMG événement gratuit	1 jour de we	110€	Gratuit	**
	semaine*	275 €		**
	Heure	8€		**

Associations septimontaines et CCMG pour événement payant	1 jour de sem	80 €	**		
	1 jour de we	180€	**		
	Heure	22 €	**		
Ass. Exterieurs, professionnels	1 jour de sem	150 €	**		
et particuliers	1 jour de we	200 €	**		
	AG Copro	275 €	**		
Gratuité	Assemblées générales associatives, ADMR, Ass. Carrefour de l'amitié, Paroisse, Activités associatives d'expressions artistiques, office du tourisme de Samoëns.				
CAUTION	1 000 €				

^{*} Location dans la semaine du lundi au vendredi : uniquement Ecuries du Château.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an dus et ont signé au registre les membre p Pour extrait conforme.

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402585-20221205-DELIB20221212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022 Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

^{**} Les usagers s'engagent à restituer les lieux en parfait état de propreté, dans le cas contraire le nettoyage sera facturé 40€/heure d'entretien. Tarif jour appliqué au-delà de 8h d'utilisation.